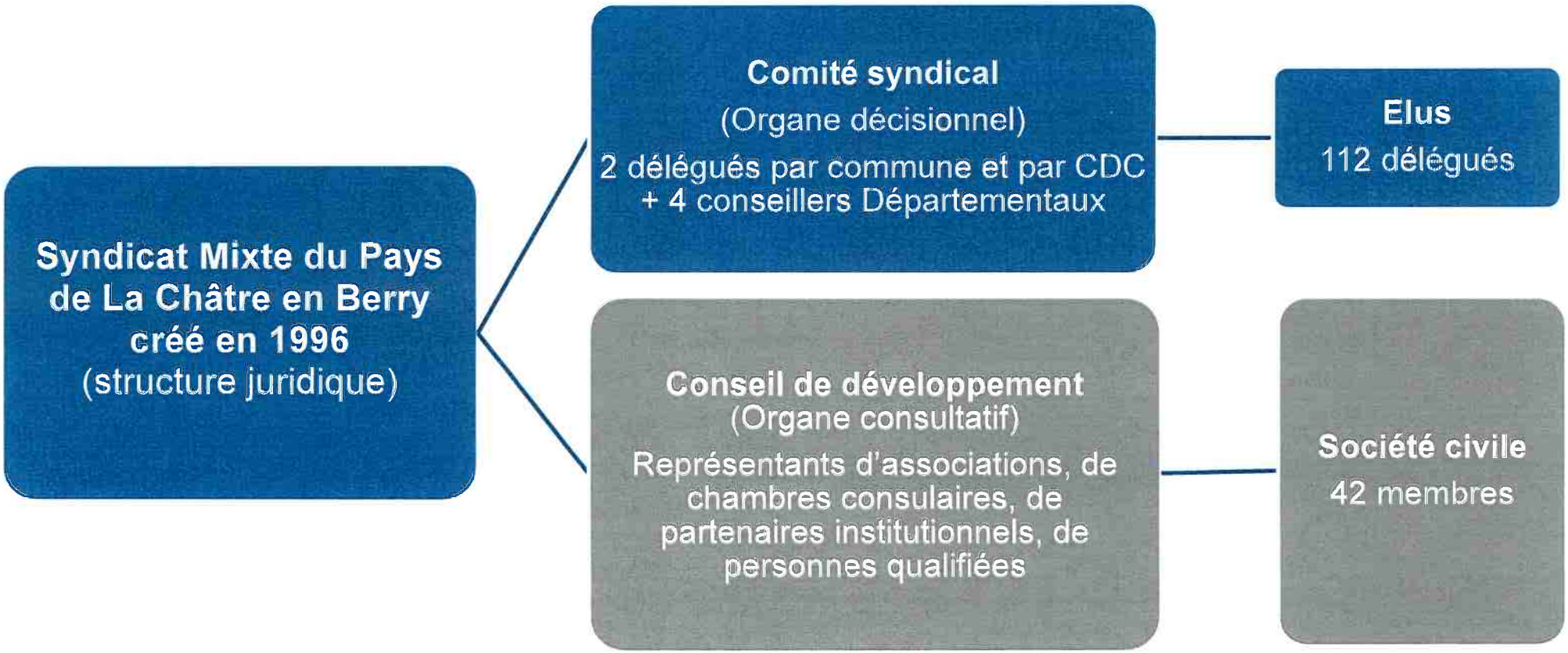
Le Pays de La Châtre en Berry



Site internet : www.pays-lachatre-berry.com

L'Organisation du Pays de La Châtre en Berry



Le Pays, c'est à la fois ...

Un Espace de concertation	Un Territoire de projets	Une structure qui mobilise et gère des fonds publics
Elus du Pays Conseil de développement	Le SCoT du Pays (schéma de cohérence territoriale) est le projet du territoire à horizon de 20 ans	Contrats Conventions Appels à projets
Partenaires institutionnels Habitants	Programmes d'actions élaborés en concertation avec les financeurs publics, collectivités locales et acteurs locaux	Europe / Etat / ADEME / ANAH Région Centre-Val de Loire Département de l'Indre

Les études réalisées

- ⇨ Etude paysagère (1999)
- ⇨ Programme Local de l'Habitat (2000)
- ⇨ Catalogue des zones humides du Boischaut Sud (2000)
- ⇨ Opportunité de création d'un Centre de ressources génétiques (2002)
- ⇨ Etude sur les services à la population (2006)
- ⇨ Etude de faisabilité d'une micro-filière bois énergie sur le Pays (2006)
- ⇨ Agenda 21 du Pays (2010)
- ⇨ Etude Trame Verte et Bleue (2014)
- ⇨ Opération sur les Hameaux remarquables (2015)
- ⇨ Diagnostic local de Santé du territoire (2016)
- ⇨ Diagnostic des mobilités sur le territoire (2019)
- ⇨ Définition des 2 Véloroutes « Indre à Vélo » et « Compostelle à Vélo » (2016)
- ⇨ Définition d'une Stratégie économique (2023)
- ⇨ Etude d'opportunité révisée du PNR Sud Berry (2024)
- ⇨ Définition d'une Stratégie touristique (2024)

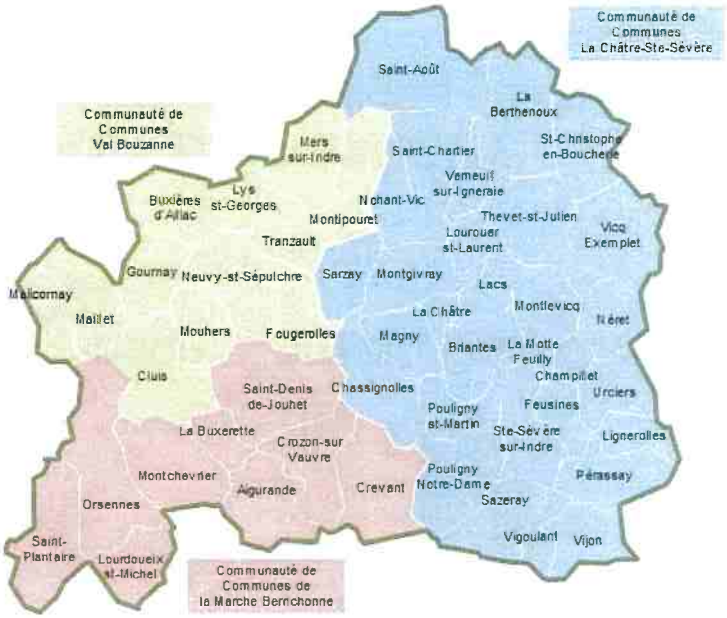
Contrat Régional de Solidarité Territoriale

CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE | PORTÉ PAR RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Elaboration des nouveaux CRST coordonnée par le Pays de La Châtre en Berry avec la Région et les 3 Communautés de Communes (CC)

DOTATION A VOS ID	500 000 €
DOTATION FONCTIONNEMENT	500 000 €
CRST CC LA CHATRE	4 353 000 €
CRST CC BOUZANNE	933 000 €
CRST CC MARCHE	856 000 €
DOTATION RÉGIONALE DU CRST	7 142 000 €

CRST 25-28	CRST 28-31
2 176 500 €	2 176 500 €
466 500 €	466 500 €
428 000 €	428 000 €

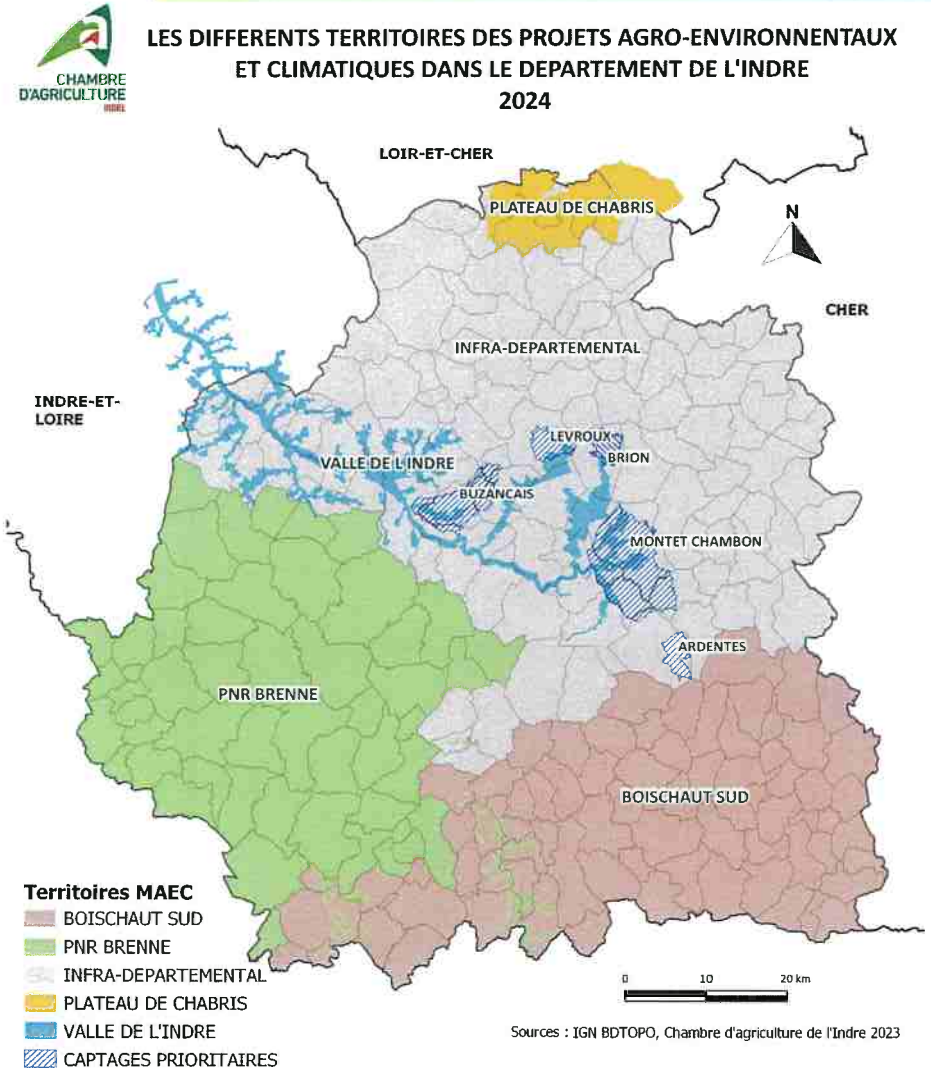


Signature de la Convention Région-Territoires
le 30 janvier 2025

Validation des CRST 25-28 en Commission Permanente Région
le 21 nov. 2025

CRST 25-28
Programmation jusqu'au 21 nov. 2028
Paiement avant le 21 nov. 2030

PAEC Boischaut Sud : 77 communes, 125 000 ha, 1 310 exploitations agricoles



Opérateur du PAEC (**Projet** Agro-Environnemental et Climatique) :

Pays de La Châtre en Berry, en lien avec le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin

Partenaires du PAEC :

- ADAR-CIVAM : animation territoriale
- Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
- Indre Nature : expertise environnementale

MAEC (**Mesures** Agro-Environnementales et Climatiques) = compensations financières des agriculteurs qui s'engagent sur 5 ans dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité

Dotation sollicitée pour les contrats MAEC :

1,5 M € (2026) + 1,5 M € (2027)

Le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) Sud Berry

Le CCRT est un **dispositif de soutien et d'accompagnement des porteurs de projets publics et privés** (collectivités, entreprises, associations, bailleurs...) pour développer les énergies renouvelables thermiques (géothermie, solaire thermique, biomasse et chaleur fatale) sur le territoire.

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et financier depuis la réalisation des études à hauteur de 60% jusqu'aux investissements à hauteur de 40%.

Le Pays de La Châtre en Berry et le Pays Berry-St-Amandois portent cette troisième génération du CCRT Sud Berry conjointement à travers une contractualisation avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre des Fonds Chaleur.

Les objectifs du CCRT Sud Berry 2025 – 2029 :

- Réaliser **au moins 10 projets** de production de chaleur renouvelable,
- Atteindre une **production de 3 687 MWh**
- Favoriser la diversité des filières, avec un **minimum de 20 % de projets hors bois-énergie**

Les partenaires techniques :

- **ADEFIBOIS** Berry, la **Chambre d'Agriculture de l'Indre** et l'**Adar-Civam** pour la biomasse ;
- Le **SDEI** pour la géothermie et le solaire thermique

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCOT c'est quoi ? Un document d'urbanisme et de planification à l'échelle d'un bassin de vie qui définit des orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement et de déplacement des personnes.

Sur quelle période ? Le SCoT a été approuvé en 2021 par le Syndicat pour une durée de 20 ans.

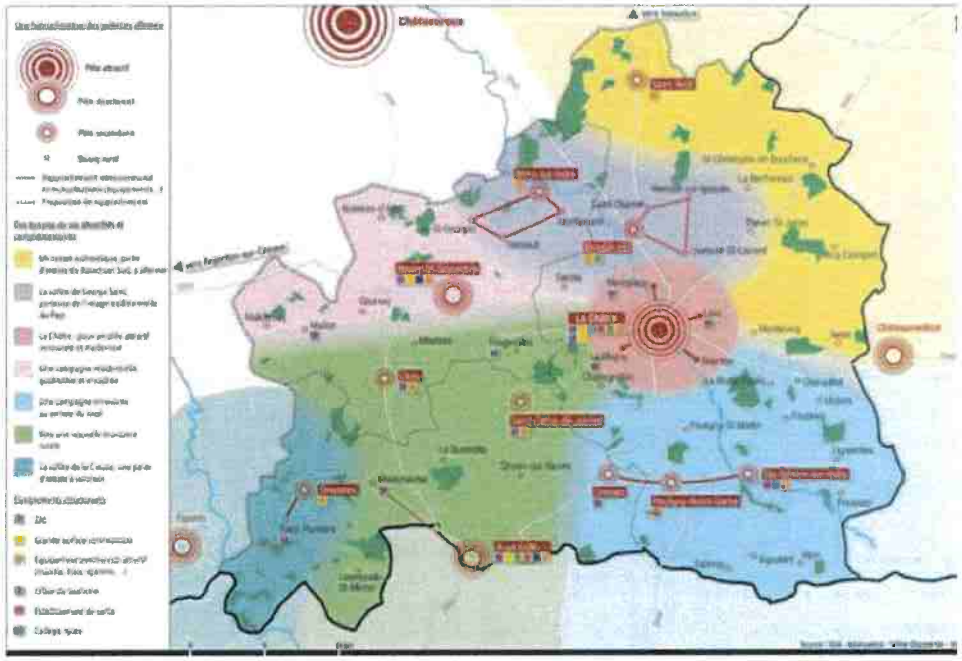
Et pour quel projet de territoire ? La stratégie du SCoT du Pays de La Châtre en Berry est structurée autour de 3 axes :

1. Structurer la stratégie économique : Soutenir les polarités existantes, maintenir l'offre de proximité.

2. Valoriser le paysage : Transition énergétique, mise en tourisme, nouveaux usages.

3. Conforter l'armature urbaine du territoire : entre renouvellement des centres-bourgs et respect du cadre de vie.

Et quelle suite ? Un bilan du SCoT sera effectué au plus tard 10 ans après son approbation (en 2031) afin d'évaluer sa mise en œuvre et de débattre sur son maintien en vigueur ou sur sa révision.



Le Budget Primitif 2026

Section Fonctionnement : 725 390 €

Section Investissement : 164 528 €

Répartition des recettes de fonctionnement

